

Manitoba, de l'Ontario et certaines sections de celui du Québec sont reliés entre eux et par l'intermédiaire du réseau de l'Hydro-Ontario, aux réseaux du nord-est des États-Unis. Les réseaux du Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse sont reliés entre eux. La première liaison internationale entre les provinces Maritimes au Canada et les États-Unis a été réalisée avec l'achèvement d'une ligne de 345 kV reliant les réseaux du Nouveau-Brunswick et du Maine. La Colombie-Britannique est reliée par une ligne internationale de 500 kV au Pacifique Nord-Ouest, et une ligne de 230 kV entre le Manitoba et les États-Unis a été terminée en 1970.

La volonté de réduire le coût des réseaux de transport de l'énergie a entraîné des changements dans les matériaux utilisés et dans les méthodes d'érection des pylônes et d'installation des câbles. On utilise des pylônes haubanés en forme de V ou d'Y au lieu des pylônes autonomes lorsque le terrain s'y prête, et l'usage d'hélicoptères pour le transport des tronçons de pylône à assembler sur place permet encore de réduire les coûts.

Services d'électricité

13.9.8

La réglementation fédérale des services d'électricité en ce qui concerne l'exportation d'énergie électrique et l'aménagement de lignes à cette fin fait partie des fonctions de l'Office national de l'énergie.

L'énergie est produite au Canada par des services publics et privés ainsi que par des établissements industriels (tableau 13.17). En 1975, la plus grande partie de l'énergie électrique produite provenait des services publics; venaient ensuite les services privés et les établissements industriels. Toutefois, l'appartenance des installations varie beaucoup d'une région à l'autre. A une certaine époque, les installations du Québec appartenaient à des entreprises privées, mais en 1963 elles sont presque toutes passées au secteur public. En Ontario, la quasi-totalité de l'énergie électrique est produite par un service public depuis plus de 60 ans.

Étant donné que la détermination des prix du marché et la réglementation des services sont liées à la concurrence avec le pétrole, le gaz et le charbon, il existe dans toutes les provinces des règlements concernant les services publics d'électricité. Dans toutes les provinces sauf deux, la production et le transport sur les principaux réseaux relèvent d'une société provinciale de la Couronne. Les sociétés d'électricité appartenant à des actionnaires sont prédominantes en Alberta, à Terre-Neuve et dans l'Île-du-Prince-Édouard, et elles continuent à jouer un rôle important en Ontario et en Colombie-Britannique. En pourcentage, on observe une diminution soutenue de la production industrielle, car il devient de plus en plus intéressant d'acheter de l'énergie aux services publics qui peuvent tirer profit de groupes générateurs plus considérables et qui jouissent d'une plus grande souplesse de fonctionnement. Même lorsqu'on a besoin de vapeur industrielle, il est parfois avantageux d'acheter la vapeur et l'énergie au service d'électricité.

Aide aux provinces de l'Atlantique

13.9.9

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et les premiers ministres du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard ont convenu le 23 janvier 1978 d'accepter un rapport de faisabilité et de créer la Corporation d'énergie des Maritimes (CÉM), dont les fonctions seront les suivantes: financer la construction et l'exploitation de centrales électriques régionales et d'aménagements de transport; coordonner et diriger l'exploitation journalière du système; fournir du personnel de planification régionale pour la production d'électricité et les installations de transport en quantité; coordonner l'expansion des installations et les accords concernant l'expansion des lignes de transport pour l'importation et l'exportation, effectuer de la R-D pour les services d'électricité des Maritimes.

Le ministre fédéral de l'Énergie a annoncé en avril 1977 certaines mesures destinées à encourager les projets de développement de l'énergie électrique dans les quatre provinces de l'Atlantique. L'accroissement des disponibilités en électricité dans la région de l'Atlantique est encouragée par des prêts pour la production d'énergie nucléaire au Nouveau-Brunswick, une aide financière pour le câble sous-marin entre le